

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement

Cette formation est assurée par une formatrice certifiée faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS



Public :

Toute personne (RH, managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des TMS

Effectif :

8 stagiaires maximum par session.

Pré-requis :

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale. Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans leur établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de base en prévention des risques professionnels. Ainsi, la personne ressource devra :

- Fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou suivre la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale,
Ou
- Justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau de formation suffisant sur la prévention des risques professionnels.

Objectifs :

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'action
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS

Contenu :

- La méthodologie de projet
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, facteurs d'ambiances physiques) et les liens avec les déterminants (notamment organisationnels)
- Le repérage, l'analyse et l'évaluation des situations de travail à risque TMS (aspects méthodologiques et outillage)
- L'élaboration de pistes de transformation des situations de travail et la construction d'un plan d'actions,
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille

Durée :

5 jours (35 h) en salle (2jrs+2jrs+1jr) + 2 demi-journées (7h) d'accompagnement par le formateur en entreprise
Travaux d'intersessions estimés à 6 jours

Méthodes pédagogiques :

- Exposés didactiques,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- Mises en situation,
- Accompagnement du formateur en entreprise,
- Échanges et retours d'expériences.

Évaluation :

La validation des compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de personne ressource TMS (modèle national FORPREV). La délivrance de ce certificat nécessite la validation de la totalité des domaines de compétence évalués.

Lieu :

Domaine des Cinq Sens – 783 chemin des Londots – 14670 Basseneville

Horaires :

9h00 à 17h00.

Prochaines dates :

Nous contacter

Tarif :

2 940,00 euros HT par stagiaire pour les 6 journées de formation.

Situation de handicap :

La formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre situation de handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.